



**Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN**  
Rue de Nantes – B.P. 65  
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

**Tél. 02.43.98.80.24**  
Télécopie 02.43.98.97.65

► **Site Internet** : [www.cosse-le-vivien.fr](http://www.cosse-le-vivien.fr)  
Courriel : [mairie@cosse-le-vivien.fr](mailto:mairie@cosse-le-vivien.fr)

► **Site Internet du Musée communal** :  
[www.musee-robert-tatin.fr](http://www.musee-robert-tatin.fr)

Cossé-le-Vivien, le 09 mars 2018

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Chers Collègues,

Par la présente, je vous invite à participer à la prochaine réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Jeudi 15 mars 2018 à 20h30,**

**Salle du conseil municipal  
Mairie de Cossé-le-Vivien**

### I - Affaires générales – Personnel communal

Informations diverses

Délégation du conseil municipal au Maire – Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Mandat donné au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires

### II – Cadre de vie – Communication et Action sociale

Participation citoyenne : engagement de la commune dans le dispositif

### III – Affaires culturelles et touristiques

Musée Robert Tatin : accord de principe pour transfert de la propriété et de la gestion au conseil départemental

### IV – Affaires scolaires et périscolaires

Approbation du nouveau Projet éducatif territorial (PEDT)

## **V – Urbanisme – Eau et Assainissement**

Eclairage de la Mairie : proposition de la commission

Adhésion à Mayenne Ingénierie

Eclairage public : travaux de changement des lampes à mercure

Commission urbanisme du 6 mars 2018 : synthèse du compte-rendu

## **VI – Sport – Vie associative - Jeunesse**

## **VII – Finances – Bâtiment**

Travaux place du champ de foire : exonération du droit de place

Budget principal - Décision modificative

Acceptation d'un don manuel en espèces

Patrimoine communal : cession d'un garage

Patrimoine communal :

- vente d'une parcelle du terrain cadastré AL 26

- cession à titre gratuit d'une parcelle à la CCPC pour la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP).

Travaux place du champ de foire : aide aux entreprises subissant des nuisances anormales et sérieuses

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le maire,  
Christophe LANGOUËT

